



Châtillon, le 13 juin 2013

Objet: Rappel sur les salaires des non-cadres inférieurs aux minima légaux

A l'attention de  
Mme Padoan, DRH de l'ONERA

Madame le Directeur,

Lors de la réunion de NAO du 2 avril 2013 ainsi qu'en d'autres occasions (réponses à des questions DP), vous avez déclaré que la Direction effectuerait un rappel sur les salaires pour les non-cadres, principalement des techniciens, dont le salaire a été ces dernières années inférieur aux minima légaux.

Suite à un courrier de la CGT, en date du 11 avril 2013 (avec copie aux DSC de l'ONERA) vous répondez que « *s'agissant des modalités de calcul permettant le rattrapage de ces situations, la Direction Générale appliquera les modalités prévues à l'article 9 de la convention collective du 16 juillet 1954 – lequel précise, notamment que : « dans le cas où un salarié n'aurait pas entièrement bénéficié du taux garanti annuel auquel il a droit (...), l'employeur lui en versera le complément en vue d'apurer son compte ».*

Les syndicats signataires de ce courrier, tiennent à vous signaler qu'en se contentant d'un tel rattrapage global sur une ou plusieurs année(s), sans tenir compte des AI attribuées durant ces différentes années, la Direction annulerait de fait les Augmentations Individuelles attribuées en fonction de la performance de ces non-cadres. L'effet serait d'autant plus préjudiciable qu'il s'agit pour la plupart de jeunes techniciens embauchés depuis moins de 5 ans à l'ONERA, relevant donc des « mesures jeunes » prévues par les politiques salariales successives.

Le traitement proposé serait à notre sens discriminatoire vis-à-vis de ces salariés au regard des politiques salariales depuis 5 ans et irait à l'encontre de votre volonté affichée de favoriser la reconnaissance des performances individuelles.

Les syndicats signataires vous demandent donc de bien vouloir remettre à niveau les salaires d'embauche de tous les non-cadres concernés et d'appliquer ensuite la progression de salaire en taux qui leur avait été attribuée conformément à leur mérite depuis 5 ans.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons favorable, nous vous prions de recevoir, Madame le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT  
G. Marcon

Pour la CFTC  
C. Sanchez

Pour la CGT  
A. Ristori

Copie : Mme Charlotte Haurie, M Denis Maugars